Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215602111-20260716-2026_07_14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-CONGARD
N° 2026-07-14

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le dix juillet deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Robin RABASSE, Daniel GUILLOUCHE, Jean-Paul TRECUL, Michel AUBERT, Benjamin DANILO, David GUIHO, Ronan MASSON-BELORGEY ; Mesdames Christelle QUEMARD, Catherine BONNARD, Charlène JOLY, Aurore LAPORTE, Amélie QUEMARD.

Absents : Madame Emilie HEDAN, pouvoir à Monsieur Benjamin DANILO
Madame Pascale ESTRUCH, pouvoir à Madame Catherine BONNARD

M. Daniel GUILLOUCHE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13 ; Pouvoir : 02 ; Absents : 02

Convention SOLIHA pour la maison située 11 route de Redon

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune est propriétaire d'une maison située 11 route de Redon, à proximité immédiate de la mairie.

Ce bâtiment est actuellement vacant et ne peut être occupé en l'état en raison de son état de vétusté. Afin d'éviter une dégradation progressive du bien et d'étudier la possibilité de le réhabiliter en vue de la création d'un logement locatif communal, il est proposé de réaliser une étude préalable.

À cette fin, la commune a sollicité SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat), association spécialisée dans l'accompagnement des collectivités et des particuliers dans leurs projets d'amélioration et de réhabilitation de l'habitat.

Dans le cadre d'une convention, SOLIHA propose de réaliser une étude de faisabilité technique et financière. Cette étude permettra d'évaluer l'état du bâtiment, d'identifier les travaux nécessaires, d'estimer leur coût et déterminer la faisabilité globale du projet de réhabilitation.

Le montant de cette prestation est fixé à 2 380,00 € HT, conformément à la convention présentée au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière par SOLIHA concernant la maison située 11 route de Redon ;
- **APPROUVE** les termes de la convention correspondante pour un montant de 2 380,00 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE ST CONGARD 56 (Morbihan)

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 21 juillet 2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.